



Mairie

1, rue du Moulin

60 600 AIRION

☎ : 03 44 50 04 02

✉ : mairie.airion@orange.fr

<http://www.mairieairion.fr>

Compte-rendu du conseil municipal du jeudi 16 juin 2022 à 19h00

Les membres du conseil municipal ont été dûment convoqués par voie électronique le mardi 14 juin.

La séance est ouverte à 19h08 par Mme Sandrine BOULAS DRETZ Maire.

Sont présents :

- Sandrine BOULAS DRETZ Maire,
- Aurélie DROBECQ, conseillère municipale,
- Françoise DUPRE 1^{ère} adjointe,
- Leslie HUMBERT conseillère municipale,
- Eric PRIEM 2^{ème} adjoint, arrivé à 19 h 15,
- Frédéric VERSTRAETE, conseiller municipal,

Pouvoirs sont donnés par :

- Sophie ORDON, conseillère municipale, à Sandrine BOULAS DRETZ, maire,
- Julie LAGOUE, conseillère municipale, à Aurélie DROBECQ, conseillère municipale.

Sont absents excusés :

- Cédric VANDENDAELE, conseiller municipal.
- Agnès BOILLET, conseillère municipale.

Au final : Présents : 6 - Pouvoirs : 2 - Votants : 8

Rappel de l'ordre du jour :

- Désignation d'un secrétaire de séance,
- Approbation du compte rendu de la séance du conseil municipal du 19 mai 2022,
- Création d'un service de police municipale pour les communes de la communauté de communes du Plateau Picard,
- Convention pour le groupement de commande pour la réalisation d'audits énergétiques des bâtiments publics communaux et intercommunaux avec la CCPP,
- Mise à jour de la base d'adresses locale, proposition commerciale de la Poste,
- Adhésion des EPCI au SE 60,
- Autorisation de dépenses supérieures à 3 000 euros,
- Retour sur l'audience des habitants de la rue du Moulin du 8 juin 2022,
- Don au CAL,
- Eléments de calendrier,
- Questions diverses du Conseil Municipal,
- Questions diverses du public.

1°) Désignation d'un secrétaire de séance : Françoise DUPRE.

2°) Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 19 mai 2022 :

Le compte rendu vient d'être transmis à Mme Le Maire qui n'a pas pu procéder à sa relecture. En conséquence, le vote est remis à la prochaine réunion du conseil municipal.

3°) Création d'un service de police municipale pour les communes de la communauté de communes du Plateau Picard :

Les 52 communes du Plateau Picard sont concernées par des malveillances et des actes d'incivilité de plus en plus fréquemment sans avoir le personnel qualifié au sein des employés communaux afin de constater et de dresser PV.

Certaines d'entre elles ont de fait sollicité la communauté de communes afin d'étudier dans quelle mesure le recrutement d'agents assermentés au niveau de la communauté de communes pouvait être envisagé afin, pour les communes intéressées, de pouvoir solliciter les services desdits agents par voie de convention à titre onéreux.

Concernant Airion, pour le moment la commune a la chance de bénéficier de la collaboration active des communes voisines du Clermontois qui disposent de police municipale ou de la Brigade de gendarmerie de Clermont avec laquelle des modalités d'échanges et un lien fort se sont tissés depuis le début du mandat.

Pour autant, ce n'est pas le cas de toutes les communes du Plateau Picard. Aussi, afin de ne pas pénaliser ses homologues, Madame Le Maire propose de voter favorablement à cette création d'ETP.

- Pour : 8 – Sandrine BOULAS-DRETZ, Françoise DUPRE, Aurélie DROBECQ, Leslie HUMBERT, Julie LAGOUE, Sophie ORDON, Eric PRIEM, Frédéric VERSTRAETE.

- Contre : 0

- Abstention : 0

4°) Convention pour le groupement de commande pour la réalisation d'audits énergétiques des bâtiments publics communaux et intercommunaux avec la CCPP :

Tous les bâtiments communaux doivent faire l'objet d'un audit énergétique : Ecole, Mairie, maison communale, bâtiment de la Pompe. La CCPP propose de faire un groupement de commandes afin de permettre d'agir sur les coûts sans obligation d'adhérer à ce groupement.

- Pour : Sandrine BOULAS-DRETZ, Aurélie DROBECQ, Leslie HUMBERT, Julie LAGOUE, Sophie ORDON, Eric PRIEM, Frédéric VERSTRAETE

- Contre : 0

- Abstention : Françoise DUPRE

Adoption par 7 voix POUR

5°) Mise à jour de la base d'adresses locale, proposition commerciale de la Poste :

L'utilisation de la baseadresses locale, les certificats de numérotage, non obligatoires jusque très récemment, le sont devenus lors de la Promulgation de la loi dite « Climat Et Résilience » (août 2021).

Afin d'accompagner les communes concernées, le groupe La Poste propose de réaliser un diagnostic, un accompagnement sur les adresses erronées, les localisations précises des boîtes aux lettres, une aide à la saisie, etc. Coût de l'étude : 1 600 euros.

Madame le Maire précise qu'elle réalise déjà des arrêtés de numérotage et propose de différer la décision. Dans l'attente, elle se propose de « creuser » le sujet, de solliciter les partenaires tels que la CCPP qui dispose d'une liste des adresses (financement des prises « fibre), etc..

- Pour différer la décision : Sandrine BOULAS-DRETZ, Françoise DUPRE, Aurélie DROBECQ, Leslie HUMBERT, Julie LAGOUE, Sophie ORDON, Eric PRIEM, Frédéric VERSTRAETE

- Contre : 0

- Abstention : 0

Adoption à l'unanimité.

6°) Adhésion des EPCI au SE 60 :

La communauté de communes du Vexin-Thelle souhaite adhérer au SE 60.

Pour cela, l'accord des communes-membres du SE60 est requis, y compris hors du périmètre de l'EPCI concerné.

- Pour : Sandrine BOULAS-DRETZ, Françoise DUPRE, Aurélie DROBECQ, Leslie HUMBERT, Julie LAGOUE, Sophie ORDON, Eric PRIEM, Frédéric VERSTRAETE

- Contre : 0

- Abstention : 0

Adoption à l'unanimité.

7°) Autorisation de dépenses supérieures à 3 000 euros :

Madame Le Maire sollicite l'autorisation du conseil municipal pour engager la dépense de 8 779,26 euros TTC correspondant à la réfection du mur en pignon de la Mairie situé au-dessus du garage.

Elle rappelle qu'une subvention de 40 % a été allouée par le Département au titre de l'aide aux communes soit 2 900,40 euros.

- Pour différer la décision : Sandrine BOULAS-DRETZ, Françoise DUPRE, Aurélie DROBECQ, Leslie HUMBERT, Julie LAGOUE, Sophie ORDON, Eric PRIEM, Frédéric VERSTRAETE

- Contre : 0

- Abstention : 0

Adoption à l'unanimité.

Par ailleurs, elle souhaite faire réparer la table du conseil municipal qui s'est ouverte en plusieurs endroits. Des pics deviennent dangereux pour ceux qui se tiennent autour. Un devis a été demandé. Il s'élève à 3 457,56 euros TTC. Mme DROBECQ suggère de demander un second devis mais Mme DUPRE indique que les artisans font beaucoup de devis mais n'honorent pas les commandes, notamment un menuisier qui a été retenu pour réparer la porte de l'église depuis plus d'un an mais n'intervient pas et ignore les multiples relances de la commune.

- Pour différer la décision : Sandrine BOULAS-DRETZ, Françoise DUPRE, Aurélie DROBECQ, Leslie HUMBERT, Julie LAGOUE, Sophie ORDON, Eric PRIEM, Frédéric VERSTRAETE

- Contre : 0

- Abstention : 0

Adoption à l'unanimité.

8°) Retour sur l'audience des habitants de la rue du Moulin du 8 juin 2022 :

L'impasse de la rue du Moulin est privée. La voirie appartient à quatre des huit habitants de la rue, les autres pouvant l'utiliser (servitude de passage).

Or, la chaussée est très dégradée et pose des questions de circulation sécurisée sur la voie (trous énormes, pas de gestion des eaux pluviales, etc.). Des réparations de fortune sont réalisées par les uns ou les autres au fil des années, sans traitement global du problème faute d'entente et du coût élevé des travaux.

Depuis plusieurs années, les habitants demandent à ce que cette voie soit reprise par la commune. Des promesses verbales auraient été faites mais sans délibération ou autre document liant la commune.

Par principe, cette demande ne peut recevoir une suite favorable qu'après réfection totale de la voirie.

Un devis de l'ordre de près de 50 000 euros avait été réalisé en 2013.

Pour autant, une étude est en cours afin d'étudier toutes les possibilités afin que ce transfert puisse se faire dans de bonnes conditions, tant que pour les habitants du secteur que pour la commune.

Une nouvelle réunion est prévue le 27 juin 2022 entre la Mairie et les habitants de la rue du Moulin. D'autres suivront et des points réguliers seront faits en conseil municipal. Aucune décision ne pourra être prise par le Maire sans un vote du conseil municipal.

9°) Don au CAL :

La kermesse de l'école est prévue le 24 juin, sur la place communale. Elle sera ouverte à tous les habitants du village, ce qui ne se pratique plus depuis 2018.

Le CAL a répondu favorablement à la sollicitation de l'institutrice pour assurer un point de restauration. Les bénéfices des ventes par le CAL seront reversés à la caisse de l'école.

Le CAL et l'école n'ayant pas demandé de subventions en 2022, Madame le Maire propose d'attribuer une somme de 100 euros au CAL, dans le cadre de cette manifestation.

- Pour différer la décision : Sandrine BOULAS-DRETZ, Françoise DUPRE, Aurélie DROBECQ, Leslie HUMBERT, Julie LAGOUE, Sophie ORDON, Eric PRIEM, Frédéric VERSTRAETE

- Contre : 0

- Abstention : 0

Adoption à l'unanimité.

10°) Eléments de calendrier :

- 20 Juin : Réunion CCAS,
- 24 Juin ; Cérémonie dans le cadre du SNU au Lycée agricole en présence de la Sous-préfète de Clermont,
- 24 Juin : Kermesse organisé par l'école + restauration rapide faite par le CAL au bénéfice de l'école,
- 25 Juin : RDV entre les membres du CCAS et la représentante du COS 60 afin d'étudier la faisabilité d'organiser une sortie,
- 27 Juin : Réunion avec les habitants de la rue du Moulin,
- 28 Juin : Conseil d'école,
- 29 Juin : RDV avec le Conseil départemental sur la circulation Rue d'En Haut,
- 30 Juin : Conseil d'administration du Lycée Agricole,
- 02 Juillet : Concours de boules,
- 04 Juillet : Réunion sur ZAN avec les Sénateurs BASCHER et BLANC,
- 07 Juillet : Réunion de travail du conseil municipal,
- 09 Juillet : Journée balade du CCAS,
- 14 Juillet : Cérémonie (9h30),
- 21 Juillet : Séance du conseil municipal.

11°) Questions diverses du Conseil Municipal : Néant

12°) Questions diverses du public : Néant

Prochaine réunion du conseil municipal,
le **jeudi 21 juillet 2022 à 19 heures** dans la salle du conseil municipal.

La séance est levée à 20 heures.

Le Maire, Sandrine BOULAS DRETZ

Le secrétaire de séance, Françoise DUPRE